

CHRONIQUE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Le travail de vacances

Il me plairait assez de parler d'abord des vacances. Certains penseront que les vacances c'est le "grand silence blanc". Combien, en effet, s'imaginent que la collation des diplômes, faite cette année le 31 mai, marque le ferme début des grandes vacances d'été! Eh bien, c'est une imagination qui s'égare! En réalité, le travail continue.

Mettons au premier rang le travail... forcé, celui des candidats malheureux aux examens du printemps, qui devront faire lentement mûrir leur science au soleil de l'été, escomptant bonne moisson pour la rentrée de septembre.

D'autres étudiants aussi travaillent l'été. En Médecine ce sont les internes et les externes qui font le service quotidien des hôpitaux, aides bénévoles, qui ont la passion de la médecine.

En Chimie, ce sont les fervents qui s'attardent à leur laboratoire, font des recherches, préparent des thèses; parmi eux se distinguent les laborieux de la Station de biologie marine des Trois-Pistoles.

D'autres, étudiants en géologie, en arpentage, en génie forestier, participent à des expéditions qui les occupent pendant trois mois.

On en voit, aussi, qui cherchent de petits Pérous dans les hôtels, les restaurants, les navires de touristes, les travaux publics, etc. Ils amassent des sous pour payer leurs études.

D'autres, enfin, travaillent au... tennis, au golf, à l'aviation. Ce sont les heureux de ce monde.

Les professeurs sont aussi de ceux pour qui les vacances sont un mythe... *ad usum Delphini*. La clientèle conserve ses exigences même l'été. Et il y a les médecins esclaves de leurs laboratoires dans les divers hôpitaux; les malades ne chôment pas, même l'été, et les analyses non plus, ni les autopsies.

A la Faculté de médecine l'été fut bien employé. Le département de Biologie, Histologie et Embryologie, sous la direction de M. le Docteur R. Potvin, n'a pas cessé son labeur. L'Anatomie, département en charge de M. le Docteur Paul Garneau, a vu la préparation de pièces de dissection, le dessin d'un bon nombre de tableaux fort bien exécutés à la peinture, l'achèvement des laboratoires. La section que dirige M. le Docteur Arthur Vallée a été plus active que jamais. M. le Dr Berger était en Europe, mais les Docteurs E. Morin, M. Giroux et R. Gingras ont eu fort à faire pour l'étude des pièces anatomiques ; les pièces de ce genre viennent de tous les coins de la province de Québec et même des provinces maritimes. On en a compté environ 900 pour la période allant du 1er juin au 15 septembre.

Le département de Physiologie que préside le Dr R. Blanchet, s'est intéressé à la préparation des travaux pratiques de la nouvelle année académique. Avec le Dr Blanchet travaillait M. le Dr R. Gingras.

Ajoutons que le Séminaire de Québec a commencé, cet été, à l'édifice de la Faculté de médecine, les travaux de rafraîchissement qu'il terminera l'été prochain en vue du grand congrès des médecins de langue française.

La bibliothèque de la Faculté de médecine a vu se continuer le travail de classement et de fiches, qui est maintenant assez avancé pour faciliter les recherches.

L'un des coins les plus actifs fut le secrétariat général. Le bureau a été tenu ouvert tous les jours sauf le dimanche, et cela pendant sept heures chaque jour. Outre le secrétaire, quatre assistants ont réuni leurs efforts quotidiens pour mieux servir le public. Le secrétariat a préparé la composition et la publication de l'*Annuaire général* et de six annuaires spéciaux, dont l'un est entièrement nouveau : il s'agit de l'annuaire du cours secondaire classique pour jeunes gens et pour jeunes filles.

Le service des diplômes doit pourvoir à l'impression d'environ 1700 diplômes pendant les mois d'été, et à la confection d'un grand nombre de certificats et recommandations complétant les diplômes.

La classification de tous les documents du secrétariat a exigé beaucoup de temps. En juillet 1931, on avait adopté un classement provisoire qui était devenu insuffisant. Cet été, on a choisi un système décimal assez élastique pour

embrasser l'ensemble de toutes les opérations qui, de près ou de loin, relèvent du secrétariat ; des classeurs métalliques, des fiches de détail, un tableau d'ensemble synoptique, un cahier à feuillets mobiles rendent maintenant les recherches faciles et rapides.

Le service des examens s'est trouvé fort occupé au règlement des examens de reprise ou des examens en retard.

Le service des chambres et pensions a marché à plein rendement. Environ 200 maîtresses de maison, restaurateurs, etc., ont rempli les formules exigées ; on en a ensuite dressé la liste de façon à renseigner promptement les étudiants au moment de la rentrée de septembre. Le bon fonctionnement de ce service a d'ailleurs déclenché une baisse notable des prix, ce qui constitue un avantage considérable pour les étudiants.

Le service des inscriptions n'a pas connu de chômage depuis le premier juillet. Chaque cas exige une documentation strictement contrôlée. Ce service centralise de plus en plus les inscriptions, ce qui du reste est normal et conforme à la pratique des grandes universités. L'été prochain toutes les inscriptions passeront par ce service spécial. Le moment est opportun pour dire que l'Université Laval attire de plus en plus les étrangers, et particulièrement la jeunesse de langue anglaise soit du Canada, soit des États-Unis ; on remarque particulièrement les demandes d'admission au *College of Arts*. Jusqu'ici l'Université n'a admis les étudiants qu'aux deux dernières années de ce cours, celles de Philosophie et de Sciences ; quant aux deux autres années, Belles-Lettres et Rhétorique, les élèves qui y sont inscrits doivent être ou pensionnaires ou externes dans l'un des collèges affiliés à l'Université. Le jour n'est pas loin où l'Université pourra admettre des étudiants même dans ces deux années de lettres.

Il convenait aussi de s'occuper des anciens élèves de Laval. Il a été convenu qu'on ferait pour chacun d'entre eux une fiche documentaire. Ce travail, commencé l'été dernier, a été poussé très activement cet été, assez pour qu'il soit possible de mettre sur pied dès maintenant, une association des anciens élèves de Laval. Nous savons que les anciens accueillent ce projet avec la plus grande faveur.

Un autre service qui a requis beaucoup de temps, d'efforts et de correspondance, c'est celui du placement des nouveaux

diplômés. Le succès a été marqué en ce qui concerne les nouveaux médecins ; pour les autres il reste beaucoup à faire, malheureusement.

D'autres questions ont, à leur tour, réclamé l'attention du secrétariat. D'abord ce fut une délégation de l'Université St-Dunstan, de Charlottetown. On sait que cette Université a demandé et obtenu son agrégation à la Faculté des arts en 1892. Depuis cette époque les élèves de St-Dunstan subissent avec les élèves de nos Séminaires et Collèges affiliés les examens du baccalauréat ès arts. Ces élèves, de langue anglaise, restent très attachés à leur *Alma Mater* française. Cette année il est venu à Québec une délégation de St-Dunstan, qui comprenait Son Excellence l'évêque de Charlottetown, le recteur de St-Dunstan, le directeur des études et quelques autres ecclésiastiques, professeurs de cette institution. Les délégués ont représenté les besoins particuliers que leur imposent leur situation géographique et la nécessité de continuer leurs études supérieures dans des universités anglaises ou américaines ; ils demandaient, en conséquence, des modifications de programmes et d'examens et le classement comme collègue annexé au lieu de collègue agrégé. Le Conseil de l'Université règlera prochainement cette affaire.

Ensuite, ce fut la question des études des gardes-malades. M. le Dr Calixte Dagneau, qui dirige les études des gardes à l'Hôpital du St-Sacrement, désirait pour les gardes-malades des études plus avancées. Ses désirs rencontraient parfaitement ceux de l'Université et ceux de l'Association des Hôpitaux catholiques de Québec. On peut dire que le cours de trois années suivi depuis dix ans dans nos écoles de gardes-malades est du degré moyen. Il convient de le porter, tout au moins, au degré secondaire. Les communautés hospitalières s'intéressent beaucoup à ce projet. De nombreux pourparlers ont été échangés à ce sujet et nous croyons que le Conseil de l'Université se prononcera bientôt. C'est une mesure de haute importance.

Une forme d'activité qu'il faut signaler, c'est celle de l'Association générale des étudiants. Jusqu'ici les élections se faisaient en septembre et parfois même en octobre, ce qui retardait énormément la mise en marche des diverses organisations des étudiants.

Mais cette fois les élections de l'Association générale et celles des diverses Facultés ou Écoles se sont faites au mois de mai ; on n'a réservé pour la rentrée que les élections qui reviennent aux étudiants de première année. En juin l'Exécutif a nommé les membres des commissions. Cette façon de procéder a eu les plus heureux effets. Dès l'été on a pu dresser le programme des manifestations de la prochaine année. On a aussi affectué des réparations à l'immeuble des étudiants, rue Couillard. L'étage supérieur a été agrandi et forme maintenant une grande pièce qui peut contenir quatre billards. Une galerie vitrée fera un petit solarium. Le service du déjeuner a été amélioré : une bouilloire à café, une rôtisseuse électrique automatique permettront un service très rapide. Le magasin a été agrandi et occupe un endroit d'accès facile. Le plancher du salon a été refait en bois dur. Bref, le cercle se trouve rajeuni et très attrayant.

C'était l'ambition des étudiants d'amener au cercle des professionnels ; pour réaliser cette ambition il fallait assurer à cette classe de membres une maison propre et un bon service. C'est fait. Aussi bien les étudiants ont nommé une commission spéciale pour recruter des membres et déjà cette commission a accompli du bon travail.

Pour assurer le succès du cercle il manquait un élément, à savoir une permanence, un esprit de suite. L'Exécutif des étudiants se renouvelle entièrement chaque année, ce qui rend assez problématique l'exécution suivie des longs desseins. Les étudiants l'ont compris et ils ont pourvu à la composition d'un organisme qui se chargera des questions financières principales, assurera l'élaboration et l'exécution d'un plan d'ensemble pour la construction, les réparations et l'ameublement du cercle. Il convient de les féliciter de ce bon coup de barre.

Nous avons essayé de donner une idée du travail accompli pendant les vacances. C'est un tableau incomplet, forcément incomplet ; tel quel cependant, il pourra renverser quelques préjugés.

La rentrée

La rentrée de septembre a été plus forte que les précédentes. Il fallait s'y attendre : nous recevons à l'Université les élèves qui sont entrés dans les collèges classiques en

pleine prospérité. Il y a lieu de croire que les rentrées de 1934 et de 1935 seront encore plus fortes.

La messe d'ouverture des cours a eu lieu avec le cérémonial accoutumé. Notons, avec plaisir, que dès ce moment la chorale des étudiants, sous la direction de M. le Notaire Raymond Cossette, était à son poste, avec un programme de choix.

Mgr le Recteur a pris la parole. Nous reproduisons ailleurs le texte de son allocution.

La séance de rentrée

Pour la première fois l'Université a tenu une séance spéciale d'ouverture de l'année académique. L'éclat en a été rehaussé par la présence de Son Éminence le Cardinal Rodrigue Villeneuve, de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, l'Honorable H.-G. Carroll, et de Madame Carroll, de membres du Sénat, du Conseil Législatif, de la députation, de la magistrature ; les professeurs et les étudiants, les femmes des professeurs, le Grand Séminaire, les élèves du Petit Séminaire de Québec formaient la majeure partie de l'auditoire.

Nos Seigneurs les Évêques J.-S.-H. Brunault, évêque de Nicolet, F.-X. Ross, évêque de Gaspé, Chs Lamarche, évêque de Chicoutimi, membres du Conseil supérieur de vigilance, avaient pris place sur l'estrade, auprès de Son Éminence le Chancelier, de Mgr le Recteur, de MM. les Doyens.

Ce fut une brillante séance. Nous donnons ci-après le texte des allocutions et des rapports.

RAPPORT DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE

M. l'abbé Cyrille Gagnon

professeur à la Faculté

L'année 1932-33 a marqué une étape fort importante dans l'histoire de notre Faculté de Théologie.

Avec l'ouverture de l'année académique, en septembre 1932, entraient en vigueur les nouvelles prescriptions émanées de Rome, et promulguées par la Constitution Apostolique *Deus Scientiarum Dominus*, le 24 mai 1931. On se rappelle sans doute avec quel empressement l'Université Laval a accueilli et accepté ces directions

romaines, destinées à relever le niveau des études théologiques et philosophiques, et à donner une plus grande valeur aux diplômes décernés par les universités catholiques.

Dès l'apparition du document pontifical, un comité avait été formé pour adapter nos règlements universitaires aux prescriptions de la nouvelle constitution. Ce comité était composé, pour la Faculté de Théologie, du Doyen de la faculté, Mgr L.-A. Pâquet, P. A., du secrétaire de la même faculté, M. l'abbé F. Vandry, et du secrétaire général de l'Université, M. l'abbé A. Maheux.

Il nous suffira de signaler ici les principaux changements qui résultent de cette revision.

La première concerne le cycle des études et la collation des grades académiques qui les couronnent. Le cycle des études théologiques, pour ceux qui aspirent au doctorat, est porté de quatre à cinq ans. La licence en théologie, qui auparavant était accordée à la fin de la 3^e année, ne l'est plus qu'à la fin de la quatrième, et le doctorat après une année supplémentaire, c'est-à-dire, au bout de 5 ans d'études.

C'est dire que le jeune prêtre qui sort du Grand Séminaire après quatre années de formation ne peut plus emporter, en sortant, le diplôme de docteur en théologie, mais qu'il lui faut revenir à l'Université et y suivre, encore une année entière, les cours spéciaux déterminés par la Constitution apostolique.

Le deuxième changement regarde les matières enseignées.

Pour fortifier les études théologiques et ajouter à la valeur des grades académiques, la Constitution *Deus Scientiarum Dominus* détermine soigneusement les matières qui doivent être enseignées dans toutes les Facultés qui veulent conférer les diplômes de licence et de doctorat. Elle divise d'abord ces matières en trois catégories : les matières principales, auxiliaires et spéciales. Les matières principales sont : la théologie fondamentale, la théologie dogmatique, la théologie morale, l'Écriture sainte (l'introduction et l'exégèse de l'Ancien et du Nouveau Testament), l'histoire ecclésiastique, la patrologie, l'archéologie chrétienne et les institutions de droit canonique. Les matières *auxiliaires* sont : la langue hébraïque et gréco-biblique, les institutions de liturgie systématique-historique, l'ascétique chrétienne et les questions relatives aux églises orientales (R. a. 27).

Les matières *spéciales* (ou cours particuliers) sont, entre autres : l'histoire sacrée de l'Ancien et du Nouveau Testament, la théologie biblique, l'interprétation des textes des saints Pères et de saint Thomas, la Mariologie, la théologie pastorale, la théologie mystique, l'éloquence sacrée, l'histoire des conciles, des dogmes, des missions, etc. Voilà certes, Mesdames, Messieurs, de quoi occuper nos étudiants et leur assurer une solide formation théologique. Quant aux grades académiques qui couronnent les efforts de nos élèves, la Constitution apostolique déclare formellement (a. 35) qu'ils sont conférés au nom du Souverain Pontife lui-même, et elle détermine les conditions à remplir pour avoir droit aux diplômes de la licence et du doctorat.

Pour indiquer d'un mot le changement amené dans nos programmes par suite de ces conditions nouvelles, nous dirons que l'ancien programme d'examen du doctorat devient en substance le programme d'examen de la licence, et que pour obtenir le doctorat il est nécessaire de publier une thèse, comme la chose se faisait déjà pour le doctorat en droit, en philosophie, en sciences ou en lettres.

Les candidats à la licence sont tenus de passer un premier examen écrit " attestant qu'ils sont aptes au travail scientifique " (R. a. 37), puis un deuxième " sur une au moins des matières principales " (a. 39), et surtout un examen oral " attestant qu'ils possèdent entièrement les matières essentielles de la faculté ", et portant par conséquent " sur toute la théologie sacrée " (a. 38).

Pour le doctorat le candidat doit, après avoir subi tous les examens préparatoires et accompli les travaux prescrits par la Faculté, présenter une thèse écrite montrant qu'il est apte aux recherches scientifiques, et qu'il peut contribuer au progrès des sciences (théologiques) ; puis défendre publiquement cette thèse devant les autorités académiques et les professeurs de la faculté ; enfin subir un deuxième examen oral sur certaines matières, selon les règlements de la faculté (v. C. A. 46). Ajoutons que la thèse elle-même doit être envoyée à la S. Cong. des Séminaires et Universités, ainsi qu'aux Universités catholiques du Canada (R. a. 43).

Jugez par là, Mesdames et Messieurs, de l'importance que Rome attache aux études théologiques et du soin qu'elle prend de former toujours mieux les aspirants aux grades académiques.

Par suite de ces modifications, il a fallu remanier et réadapter le programme et l'horaire des cours à la Faculté.

Le plus important changement concerne le Droit canonique et l'Écriture sainte. Auparavant le Droit canonique n'était enseigné que pendant une année, et quatre heures par semaine ; depuis septembre 1932 l'enseignement est réparti sur quatre années, à raison de deux heures par semaines, ce qui fait en chiffres ronds 240 cours au lieu de 120.

A l'Écriture sainte, le nouveau programme consacre 420 heures, dont 60 pour l'introduction générale, en 1ère année, et 360 pour l'introduction spéciale et l'exégèse, au cours des années subséquentes.

Pour donner ainsi plus de place à l'Écriture sainte et au Droit canonique nous avons retranché quelques cours de théologie dogmatique. Par contre, certaines questions de dogme sont développées davantage et traitées plus à fond devant les candidats aux grades académiques, auxquels on impose également divers exercices propres à accentuer chez eux l'esprit de travail personnel.

Ajoutez à cela, Messieurs, les cours de liturgie, de patrologie, d'archéologie, de grec biblique, d'hébreu, d'orientalisme, et vous aurez une idée assez juste de la formation théologique que reçoivent les élèves de notre Faculté.

Cette formation exige d'eux, à la vérité, un travail ardu, mais ils n'hésitent pas à donner l'effort requis, et ils y mettent un entrain

que nous nous plaçons à reconnaître et dont nous voulons, au nom des professeurs, les féliciter cordialement.

Avec un aussi bel esprit de coopération entre maîtres et élèves, la Faculté de Théologie ne peut que progresser dans la voie qui s'ouvre devant elle.

RAPPORT DE LA FACULTÉ DE DROIT

M. le juge Ferdinand Roy

doyen de la Faculté

La réouverture des cours, en septembre 1932, nous réservait, à la Faculté de Droit, une surprise : le nombre accoutumé, normal, de nouveaux élèves se trouvait, non pas tout à fait doublé, mais, des environs de trente, il s'élevait à la cinquantaine. Ce fort surcroît d'étudiants, avides de suivre nos leçons, aurait pu avoir, peut-être, quelque chose de flatteur, mais nous y avons vu plutôt le symptôme d'un mal qui s'aggrave. Sans doute, notre modestie s'accommodera longtemps du choix que, toujours plus nombreux, font ainsi les étudiants, qui, aux deux autres facultés de droit de la province, préfèrent la nôtre. Il ne faudrait même pas nous pousser très fort pour les féliciter, quant à s'engager dans la voie du droit, de prendre le chemin de Québec plutôt que celui de Montréal. Notre inquiétude vient de ce que, à Montréal et à Québec, pour se presser devant nos chaires, ils sont trop !

Ils ne seraient peut-être pas trop, si, comme dans les universités d'Europe, plusieurs de ces jeunes gens n'étudiaient le droit que pour compléter leur culture générale. Mais, sauf un cas, un seul cas d'exception (car un jeune professeur de théologie, déjà docteur en droit canon prépare chez nous sa licence en droit), toute cette foule qui veut s'initier à la science de la justice, court simplement à la conquête d'un diplôme de notaire ou d'avocat. Bacheliers frais sortis de collèges où ils sentent peut-être confusément, selon la boutade, qu'" on leur a enseigné tout ce qu'il faut pour ne pas gagner leur vie ", ce qu'ils cherchent dans notre enseignement, c'est leur futur gagne-pain.

Or, ce qui nous afflige, c'est que, de ce pain-là, il n'y en aura pas pour tant de monde. L'expérience est faite. Le miracle ne se renouvelle plus. Et l'on n'a pas même eu à attendre la détresse de la crise, pour s'apercevoir que, dans ces professions déjà encombrées, pour un très grand nombre, les moyens honnêtes de vivre ne suffisent pas. Ceux-là tout de même, veulent vivre. Il s'en suit cet affaïssissement de la moralité professionnelle, qui devient l'un des plus actifs ferments de la dissolution sociale.

Car non seulement le prestige de la profession se trouve compromis par l'avalissement de quelques-uns de ses membres, mais la réussite des petites habiletés sans scrupules stérilise, chez les autres, la vertu de l'effort vers la vraie supériorité, naguère seule source

féconde du grand succès. Dans une classe qui devrait être l'élite, c'est l'élite des esprits qui est touchée ; les louches manœuvres des pires ont ainsi pour victimes, non seulement le client dont la confiance s'est fourvoyée, mais aussi les meilleurs, chez qui la probité intellectuelle, le souci de s'instruire tendent insidieusement à prendre forme de superflu gênant, de luxe encombrant. . .

Vous devinez bien que des réflexions de cette sorte, tirées de faits que l'expérience quotidienne multiplie, sont un piètre stimulant d'enthousiasme pour des maîtres improvisés, dont le labeur se dépense ainsi à la besogne ingrate d'accroître, pour le barreau et le notariat, le chiffre de leurs chômeurs dangereux. Il n'y aurait pourtant que plaisir et joie à pousser de l'avant ces jeunes bonnes volontés, ces intelligences vives et fraîches ! Il nous est bien pénible d'avoir l'esprit distrait par ce problème troublant, de chercher le moyen d'enrayer cette autre "course folle aux armements" professionnels.

Tout de même, nous n'avons pas cru devoir désarmer les premiers. C'est que, parmi les 110 élèves qui remplissent nos salles de cours, il y a tout le groupe de ceux qui y sont à leur place, qui vont là où vraiment leurs aptitudes intellectuelles et morales les appellent. Ceux-là ne doivent pas souffrir de la grande pitié que les autres inspirent.

Notre enseignement, d'un droit qui ne change guère, est donc resté le même, pénétré du même zèle à se perfectionner.

Nous savons depuis longtemps ce qui le tient encore si loin de l'idéal ; la critique de nos censeurs ne nous a rien révélé d'un mal que nous déplorions ; elle ne nous a pas malheureusement non plus dévoilé le secret de faire tenir dans un contenant de trois années de cours le contenu des cinq ans qu'y logent les universités européennes. Nos leçons, pour atteindre leur objet : former des hommes de métier, doivent se borner à l'exposé clair des principes ; le commentaire ne peut guère dépasser l'explication ordonnée des textes. Et les exigences des programmes prescrits par la loi, — celle du Barreau et celle du Notariat, — ont jusqu'ici forcé les professeurs des grandes matières à ne donner, faute de temps, que des cours-conférences, qui laissent à l'élève seulement une sorte de rôle passif. Mais, ici du moins, le progrès rêvé s'annonce prochain, grâce à l'aide précieuse que nous apporteront trois nouveaux professeurs agrégés, aux talents très divers, mais animés de la même ferveur intellectuelle, MM. Antonio Langlais, Fernand Choquette et Antoine Rivard ; grâce aussi au secours matériel qu'on nous prépare.

Dans notre nouveau logis — dont on a fait, semble-t-il, tout l'éloge mérité en disant qu'il est neuf et où la Faculté de droit, selon la tradition, continue à ne pas être tout à fait chez elle — une bibliothèque est en train de se former ; on voit poindre le jour où, pour compléter la leçon trop distante tombée de la chaire, une salle de travail, bien outillée, réunira élèves et professeurs pour les utiles controverses, où s'établiront les contacts propices aux œuvres de recherche, à la direction méthodique des efforts individuels.

En attendant, comme nous croyons savoir l'importance des initiatives personnelles, nous avons commencé d'en favoriser l'essor. Et c'est ainsi qu'est plus actif que jamais ce jeune cercle d'*Études juridiques*, dont les membres, l'an dernier, ont présenté à leurs camarades plus de vingt travaux, petites thèses où l'on ne trouve pas plus de prétention que de négligence, et qui, soumises à la critique des élèves — moins indulgente que celle du professeur, guide de ces débats discrets — entraînent les auteurs, d'abord à se documenter solidement, puis à mettre partout, avec la vertu si rare de la clarté, cette précision dans les idées et les termes qui répugne tant au vice de notre "à-peu près" national.

Pour clore l'année, sont sortis victorieux des examens : 4 bacheliers, 16 licenciés, dont 2 avec grande distinction et 5 avec distinction, et un docteur en droit. En effet, en mai dernier, M. le notaire Georges-Michel Giroux, devant un jury de professeurs, dont le doyen s'était exclu pour "d'autres raisons que le défaut d'intérêt", comme dit le Code, M. Giroux soutenait (un peu contre la Cour d'Appel) une thèse sur le *Privilège ouvrier*, publiée en un gros bouquin de 500 pages. Des critiques avertis ont dit le mérite, fait surtout d'érudition consciencieuse et de minutieuse observation, de cet ouvrage, et ont montré, comme il convenait, en quoi ce premier essai d'analyse approfondie n'est pas sans défauts. Nous n'appuyons sur l'exemple, heureux et trop rare, qu'il donne, que pour demander instamment aux jeunes avocats et notaires de le suivre. Des travaux de ce genre ne font pas seulement honneur à l'Université d'où viennent leurs auteurs et à leur profession ; les mois, les années d'études qu'ils imposent sont, comme rendement intellectuel — même quelquefois matériel — d'un prix vraiment inestimable.

RAPPORT DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le Docteur Arthur Rousseau

doyen de la Faculté

L'année universitaire qui vient de s'écouler a été consacrée uniquement, par la Faculté de Médecine, à un travail routinier par lequel a pu être éprouvée, cependant, la valeur de son organisation et de ses méthodes. Elle est en droit, croyons-nous, de les juger bonnes. Elle fait une large part à l'instruction pratique; mais elle ne rétrécit pas son enseignement en le limitant à des constatations de faits. Elle conserve, dans ses chaires, les vieilles méthodes didactiques qui permettent l'exposé d'ensemble et, en quelque sorte, la codification des connaissances. Sans elles, l'élève aurait de la peine à établir les rapports qui donnent aux diverses observations cliniques ou aux constatations de laboratoire leur portée éducative. Ils resteraient avec des données éparses, qui ne sauraient constituer un corps de doctrine dans lequel chaque partie joue son rôle, prend sa pleine signification et sa réelle valeur.

Notre École de Médecine reçoit 230 à 260 élèves par année. Elle n'est pas aménagée pour en accommoder un plus grand nombre, et elle rejette, en conséquence, de nombreuses demandes d'admissions qui lui viennent, en bonne partie, de l'étranger, particulièrement des États-Unis. Elle a accordé, l'année dernière, 45 diplômes de Docteur en Médecine ; elle a en distribué 281 dans les sept dernières années. Ce nombre est plus que suffisant pour assurer le renouvellement de la profession médicale sérieusement affectée, menacée même dans son intégrité par l'encombrement.

Nous sommes ici en présence d'un état de déséquilibre qui n'est pas particulier à notre époque, mais que l'esprit démocratique tend à rendre de plus en plus dangereux. Les facilités justement offertes par l'État à chaque citoyen pour accéder aux hautes fonctions sociales ont malheureusement pour effet une uniformité dans les aspirations que l'orientation familiale de l'éducation tend au contraire à diversifier. Il est à craindre que les chefs de la démocratie n'aient pas suffisamment réfléchi à cet inconvenient des principes égalitaires, et qu'ils se soient plus préoccupés à cet égard de satisfaire les exigences, les convoitises que les besoins réels du peuple. Ne leur reprochons pas trop d'ailleurs ce qu'il leur est difficile de ne pas faire, lorsque nous ne sommes pas sans négliger ce qu'il nous serait relativement facile de faire nous-mêmes. Des réformes s'imposent dans les programmes de formation et d'orientation de la jeunesse, auxquelles ni les hommes d'état, ni les éducateurs, ni les familles elles-mêmes n'ont donné une suffisante attention. Sous prétexte de justice et de progrès, on ouvre largement à tous les voies du désenchantement. Un grand nombre de malheureux ou de déclassés végètent déjà dans la pratique de la Médecine.

Les conditions actuelles nous invitent plus que jamais à réfléchir sur nos erreurs et sur nos fautes, sur nos devoirs et sur nos responsabilités. Elles ne sont pas favorables aux entreprises de grande envergure ; mais mieux vaut souvent corriger, perfectionner ce que l'on a, que de poursuivre de nouveaux desseins.

A défaut de plus entreprendre, il nous reste sans cesse à essayer de faire mieux.

Notre Faculté s'est longuement appliquée à relever le niveau de son enseignement. Elle consacrera encore à cette tâche son principal effort dans les années qui vont suivre. C'est en elle-même plutôt que dans des moyens extérieurs qu'elle cherchera à réaliser des progrès. Elle suivra de plus près, elle coordonnera avec plus de soin le travail des maîtres, aussi bien que celui des élèves, adaptant ainsi plus efficacement ses services aux fins de la formation individuelle et du développement scientifique général. Son objectif immédiat, exclusif devient la formation d'une élite professionnelle. Nul ne doit plus aspirer à l'honneur d'être médecin, s'il ne consacre sans défaillance sa jeunesse à l'acquisition de la somme énorme de connaissances qui est le fondement nécessaire d'une bonne pratique médicale. L'intérêt public et la sauvegarde de la profession exigent également que notre diplôme ne soit pas accessible à n'importe qui. Un sévère contrôle des qualifications nous imposera donc le pénible

devoir de le refuser à plusieurs. Mais nous aurons la satisfaction de contribuer à rétablir l'ordre dans une société en désarroi en n'attribuant des distinctions, des privilèges et des responsabilités qu'aux seuls candidats tout à fait préparés à leur importante mission. La principale cause de la misère qui afflige aujourd'hui le monde n'est, à y regarder de près, qu'une insuffisante préparation de la plupart des hommes à leurs devoirs envers eux-mêmes et envers les autres. Nous n'acceptons pas volontiers les principes de la sagesse nouvelle des nations qui vise à rétablir la prospérité par la réduction générale du travail. Dans l'étude, dans la pratique et dans l'enseignement de la médecine, du moins, nous réclamerons une application soutenue, un labeur opiniâtre.

Que nos actes correspondent à ce programme et à nos résolutions, nous servirons certainement les meilleurs intérêts de l'École de Médecine, et, peut-être, si les grandes choses peuvent être comparées aux petites, donnerons-nous un salutaire exemple.

Nous avons eu le malheur de perdre, au cours de l'année, un de nos collègues, qui, à titre de professeur émérite, continuait à donner du lustre à notre Faculté. Le docteur Delphis Brochu avait du grand universitaire l'érudition, la puissance de réflexion et de pénétration, la passion de la vérité. Il n'en avait certes pas toutes les qualités. La ponctualité, l'ordre et peut-être l'esprit de suite lui manquaient bien un peu. Ses goûts et ses remarquables dispositions l'attiraient plus encore vers les œuvres professionnelles que vers les œuvres éducatives. Son haut idéal, son enthousiasme, sa chaude éloquence en faisaient un animateur incomparable.

Il a fondé l'Association des Médecins de langue française de l'Amérique du Nord, et il en a fait le complément de notre œuvre universitaire. Je me fais un devoir de rendre hommage à sa mémoire comme à l'un des plus illustres serviteurs de la profession médicale et de la Faculté de Médecine.

Le départ de nos très estimés collègues, les docteurs Albert Brousseau et André Paulin, laisse sans titulaires des enseignements auxquels nous devons immédiatement pourvoir.

Le docteur Paulin a établi et dirigé l'un des plus beaux laboratoires de recherches cliniques qui existent dans notre pays. Il a, à un degré rare, le don d'enseigner.

Il a mis dans ses cours de chimie médicale et de physiologie, tant d'entrain, tant d'intérêt, tant de clartés que ses élèves y accouraient comme à un délassement.

Le docteur Brousseau a accompli à Québec un magnifique travail. Il a réorganisé les services médicaux de St-Michel Archange ; il a fondé la clinique Roy-Rousseau ; il a donné à l'étude de la neurologie et de la psychiatrie une forte impulsion ; il a surtout fait école. Ses jeunes disciples, pénétrés de ses conceptions scientifiques, de ses méthodes et de ses grandes ambitions sauront poursuivre son œuvre avec succès.

Je me plais à signaler, à proclamer l'importance de la collaboration française au développement de nos œuvres d'enseignement. On ne peut s'isoler, sans déchoir, dans le domaine scientifique.

Notre langue, notre mentalité, nos sentiments les plus profonds nous portent à demander surtout à la France les apports étrangers qui sont indispensables à notre culture.

Que nos collègues Albert Brousseau et André Paulin veuillent bien agréer, avec nos vœux de succès, l'expression de notre reconnaissance, de notre admiration pour eux-mêmes et pour leur grande et généreuse patrie.

RAPPORT DE LA FACULTÉ DES ARTS

M. l'abbé Guillaume Déchènes

professeur à la Faculté

Dans l'Université que vous honorez, ce soir, par votre présence, la Faculté des Arts semble apparaître au dernier rang. En réalité, elle occupe peut-être ici la plus large place.

Par les enseignements si nombreux qui sont du domaine des Arts, par toutes les Écoles et institutions qui sont affiliées à la Faculté, celle-ci représente, à coup sûr, la plus grande somme d'activités qui bourdonnent dans l'immense ruche universitaire.

La Faculté des Arts étend son action à tous les degrés de l'enseignement : le primaire, le moyen, le secondaire, le spécial, le supérieur.

Je veux, d'un coup d'œil rapide, vous rappeler ce que dans ces différents domaines, elle a pu accomplir, l'an dernier.

*

* *

Au degré primaire supérieur de l'enseignement général, elle compte 10 instituts de religieuses qui lui sont affiliés ; et les instituts eux-mêmes distribuent dans 59 couvents l'enseignement que contrôle l'Université.

Cet enseignement primaire comporte successivement le cours moyen, le cours supérieur et le cours supplémentaire. L'Université sanctionne d'un certificat le cours moyen, et d'un diplôme les deux autres cours.

Les maîtresses, les élèves, les parents eux-mêmes apprécient à sa juste valeur les certificats ou diplômes universitaires qui sont accordés. Ceux-ci sont, en effet, tout à la fois, une sanction du succès et un stimulant au travail. De tous ces 59 couvents qui travaillent sous l'autorité de nos programmes et de nos directives, nous viennent les témoignages multiples d'une activité plus grande, que détermine dans ces maisons, l'affiliation à l'Université Laval.

L'année dernière 611 élèves de ces couvents ou instituts ont reçu de l'Université un certificat ou un diplôme : 380 au cours moyen, 136 au cours supérieur, 84 au cours supplémentaire, et 11 au cours des Écoles ménagères.

Dans l'ordre secondaire, l'Université dirige et sanctionne les études de l'Académie Commerciale de Québec, du Collège de Sillery et des dix-sept collèges classiques qui lui sont affiliés.

Sous les soins de professeurs savants et dévoués, nos jeunes gens et nos jeunes filles acquièrent ce complément de perfection morale et intellectuelle que l'enseignement primaire ne peut leur donner, et conquièrent le titre de bachelier ou de bachelière, digne couronnement de leurs études.

En juin 1933, l'Université a accordé 74 certificats pour l'enseignement secondaire commercial de caractère général et 7 pour le même enseignement de caractère spécial. Le collège de Sillery a obtenu 26 certificats et un diplôme de bachelière ès arts, tandis que nos collèges classiques ont eu 273 bacheliers.

Ces succès de notre enseignement moyen et secondaire ne peuvent nous faire oublier, mesdames et messieurs, que la perfection n'est pas de ce monde. Il y a dans nos programmes comme dans nos méthodes des faiblesses à corriger, sinon des erreurs à détruire. L'Université sera donc toujours disposée à considérer les suggestions sages et opportunes qui lui seront faites dans l'intérêt de son enseignement secondaire, auquel elle donne tant d'importance et consacre le meilleur de ses efforts.

*

* *

De l'enseignement moyen et secondaire passons à l'enseignement supérieur. Dans ce domaine comme dans les autres, l'Université n'a pas été inférieure à sa tâche, et peut se glorifier d'occuper un rang d'honneur parmi les Universités du continent qui tiennent des Écoles de lettres et de sciences.

Au nombre des Instituts et des Écoles qui font partie intégrante de la Faculté des Arts, l'Université possède l'École Normale Supérieure. Celle-ci se compose de deux sections : une pour les lettres et une pour les sciences. Elle y prépare à la licence les professeurs de nos collèges classiques et les étudiants qui veulent se spécialiser dans l'un ou l'autre de ces domaines.

Cette année, quatre licences ès sciences, trois licences ès lettres et un certificat de chimie et de physique ont été décernés aux élèves de l'École Normale Supérieure.

Deux nouveaux professeurs figurent dans son personnel enseignant : M. Jean-Marc Dufrenne, chargé du cours de littérature grecque et M. Auguste Viatte, chargé du cours de littérature française. A tous deux, l'Université souhaite la plus cordiale bienvenue.

L'École Supérieure de Chimie, qui prépare des chimistes diplômés, a vu cinq finissants obtenir leur diplôme en Chimie. Deux de ses anciens licenciés ont présenté une thèse pour l'obtention du doctorat ès sciences : M. Arthur Labrie a soutenu une thèse intitulée : *Contribution à l'étude de la matière aromatique des produits de l'ébale* ; et M. Lucien Gravel, une thèse dont le sous-titre

annonce la *Synthèse de la 3*—[*anthron*-(9)-*yl*-(10)] *hydrindone* (1). Ces contributions à la Chimie donnèrent origine à des découvertes intéressantes, pour lesquelles les nouveaux docteurs méritent de vives félicitations.

L'Université Laval, docile aux moindres volontés qui émanent de Rome, a transformé son École de Philosophie en Institut Supérieur de Philosophie. Ce nouvel organisme s'efforce de suivre les directives de la Constitution *Deus Scientiarum Dominus* et de préparer des candidats à la licence et au doctorat.

Les résultats de cette première année ont été des plus satisfaisants : nombre d'élèves ont suivi les cours et fait des travaux philosophiques de réelle valeur.

L'Institut a décerné neuf diplômes de licence et deux doctorats. Les nouveaux docteurs, M. l'abbé Joseph Ferland et M. Paul Gagnon, tous deux professeurs à l'Université, ont présenté chacun une thèse : l'un a traité du *Raisonnement* et l'autre de la *Constitution de la matière*. Ces initiatives de nos professeurs contribuent à accroître le prestige de leur nom et la vie de notre Faculté.

Le développement de cet institut est marqué, cette année, par la création de nouvelles chaires : le R. P. Pie-Marie Gaudrault, O. P., donnera des cours sur l'histoire de la philosophie médiévale, M. l'abbé Alexandre Vachon exposera certains problèmes de chimie en rapport avec la Philosophie, et Messieurs les docteurs Jean-Charles Miller et Roméo Blanchet seront chargés respectivement d'un cours de Psychologie infantile et de Physiologie.

L'École des Sciences Sociales, dont le but est de compléter et de développer les doctrines de la Philosophie morale et sociale, a eu une brillante première année. Par ses cours et ses conférences publiées elle a répondu aux désirs de S. S. Pie XI, qui demande que l'on s'occupe de la formation d'apôtres laïques. Nous signalons, en particulier, que sous ses auspices, M. Lucien Romier a donné deux conférences au grand public de Québec, et que des commentaires sur l'Encyclique *Quadragesimo anno* ont été faits par quelques-uns de ses professeurs.

Cette école continuera son œuvre d'apostolat. Les cours de cette année seront donnés par les professeurs suivants : M. Jules Dorion, professeur d'Histoire du journalisme catholique, M. C.-J. Magnan, professeur d'Action catholique, M. Léo Pelland, professeur de Législation sociale, M. Eugène l'Heureux, professeur de Journalisme catholique, M. le notaire Oscar Hamel, professeur d'Économie domestique et M. l'abbé Ferdinand Vandry, professeur de Droit public de l'Église.

A ces Écoles et Instituts, qui dépendent directement de la Faculté des Arts, nous devons ajouter certaines écoles spéciales qui ne font pas partie intégrante de cette faculté.

L'Université donne un certificat aux élèves qui suivent ses cours de langues modernes pour attester leur travail et leur succès dans les examens. Les élèves se font plutôt rares à cette école, qui offre de sérieux avantages à ceux qui veulent se livrer au commerce ou occuper une position dans l'une ou l'autre des banques canadiennes. Tout en se réjouissant des quatre certificats accordés

pour les langues vivantes, à la fin de l'année universitaire, l'Université souhaite ardemment que nos jeunes gens de la ville de Québec apprécient mieux le profit qu'ils auraient à tirer de ce supplément de formation.

L'École des Gardes-malades donne, chaque année, de beaux résultats : 45 nouvelles graduées sont sorties des divers hôpitaux affiliés à l'Université. Nous sommes heureux d'annoncer qu'une réorganisation complète de cette école est à l'étude : l'admission en sera plus sévère et les programmes améliorés. La réalisation de ce projet contribuera à donner plus de valeur aux diplômes qui couronnent les études de ces infirmières.

L'École de Musique, avec son département de musique sacrée, répond aux espérances que l'Université avait mises en elle lors de sa fondation : 122 diplômes pour le piano, 8 pour le violon, 5 pour l'orgue, 11 pour le chant profane et religieux ont été décernés cette année.

Les professeurs eux-mêmes tiennent à conquérir des doctorats, qui ajoutent une spéciale autorité à leur enseignement.

Monsieur le Chanoine J.-Romuald Pelletier, professeur de chant grégorien, a présenté et soutenu pour l'obtention du doctorat en musique une thèse intitulée : *Aperçu historique sur le chant liturgique de l'Église en Europe et dans la province ecclésiastique de Québec*. Monsieur Robert Talbot, directeur de l'École de Musique, professeur d'harmonie et de violon à cette École et directeur de la Société Symphonique de Québec, a présenté et soutenu, pour l'obtention du doctorat en musique, une thèse intitulée : *les Propriétés de l'intervalle de quinte dans la science, dans l'histoire et dans la pédagogie de la musique*. Monsieur Antoine Montreuil, diplômé de l'Institut grégorien de Paris, a présenté et soutenu, pour le doctorat en musique, une thèse sur *le Rythme grégorien d'après la méthode de Solesmes*.

Notre école de musique ne se contente pas seulement de la musique de chambre ; elle s'est sentie assez puissante pour affronter le public et le ravir par son concert de *la Rédemption* et des concerts hebdomadaires, qui seront continués, cette année encore. De plus elle a fondé une chorale, — la Chorale Haendel, — nouvelle preuve de son progrès et de son désir de ne point s'arrêter dans la voie du progrès.

Pour terminer, nous nous plaisons à noter que nos vieilles écoles de Sciences Agricoles, d'Arpentage, de Génie forestier et de Pharmacie ont aussi bien mérité de l'Université : 34 bacheliers ès sciences agricoles, 8 arpenteurs stagiaires, 5 ingénieurs forestiers, 2 bacheliers en pharmacie ont été formés par ces Écoles. Ces chiffres parlent par eux-mêmes et n'exigent pas de commentaire.

*

* *

Le bilan de ces activités, Mesdames et Messieurs, réjouit notre Université et confirme sa foi en l'avenir. Lentement mais sûrement,

notre Faculté des Arts va de progrès en progrès, convaincue qu'avec les bénédictions du ciel, le dévouement de ses professeurs et la sympathie des élèves et du public, elle contribue pour sa part à la diffusion de la vérité et au bien commun de notre peuple.

RAPPORT DU RECTEUR

Mgr Camille Roy, P.A., V. G.

Vous venez d'entendre les rapports des différentes Facultés. La vie de l'Université, celle que nous avons vécue en 1932-1933, vous y est apparue en quatre tableaux : spectacle tout spirituel où l'esprit seul trouvait à satisfaire sa curiosité.

Nous avons pensé que cette revue du proche passé, faite en famille, au début d'une année nouvelle, pouvait être ici, comme elle l'est ailleurs, un examen de conscience utile à tous, et une raison d'entreprendre avec plus de courage et de confiance l'année académique qui commence.

Cette revue nous a valu l'occasion et l'honneur de voir prendre place sur cette estrade, à côté de notre éminentissime Chancelier, qui s'intéresse toujours si vivement à l'œuvre universitaire, des membres du Conseil de Vigilance de l'Université Laval. C'est la Bulle d'érection canonique de l'Université, la Bulle *Inter varias sollicitudines* du 15 mai 1876, édictée par Sa Sainteté Pie IX, qui créa dans l'Université ce Conseil pour la haute surveillance de la foi et des mœurs.

Assurément, ce fut toujours pour l'Université un précieux témoignage, et comme un certificat de bonne conduite intellectuelle et morale, que l'absence de toute intervention du haut Conseil de Vigilance dans notre vie universitaire. Mais cette absence, qui pouvait être pour nous un éloge, commençait à nous inquiéter. Notre correction n'irait-elle pas jusqu'à créer de l'indifférence ? Nous avons d'ailleurs souvent regretté nous-mêmes d'avoir été les premiers cause involontaire d'une si longue abstention, de n'avoir jamais pu convoquer au spectacle académique de notre vie les membres distingués de ce Conseil supérieur, Nos Seigneurs les Archevêques et Évêques de notre circonscription universitaire. La séance de collation des diplômes coïncide toujours avec l'époque des visites pastorales, et cette coïncidence a toujours privé l'Université de recevoir de Nos Seigneurs les Évêques sa part de confirmation.

Cette confirmation, vous nous l'apportez ce soir, Excellences ; Soyez-en profondément remerciés. Nous permettez-vous de vous demander d'en réitérer chaque année l'administration reconfortante ?

Quelques membres du Conseil de Vigilance, empêchés de venir à cette séance, ont bien voulu nous dire, avec leurs regrets, tout l'intérêt véritable qu'ils prennent à l'œuvre de l'Université.

Je remercie tout particulièrement ce soir Son Excellence Monsieur le Gouverneur de la province de Québec et Madame Carroll d'avoir bien voulu nous honorer de leur présence. Monsieur le Gouverneur, que l'Université Laval est si heureuse de compter parmi ses plus illustres anciens, nous apporte chaque année le témoignage précieux d'une fidélité que l'Université apprécie hautement.

Mesdames et Messieurs, je n'ai guère à revenir ce soir sur le travail que nous avons accompli l'an dernier. Messieurs les Doyens ou leurs représentants nous en ont suffisamment entretenus.

A l'occasion de cette première séance solennelle de rentrée universitaire, j'éprouve plutôt le besoin de vous dire comme notre Université est soucieuse d'élargir chaque année, autant qu'il est possible, le cercle de ses activités, et, quand ce cercle ne s'élargit pas, de travailler en profondeur.

Combien différente est aujourd'hui notre Université de ce qu'elle fut en 1853, quand elle inaugura ses cours! Isolée alors sur le rocher de Québec, elle se trouvait limitée au Séminaire, qui l'avait fondée l'année précédente, et à la Faculté de Médecine, qui commençait en 1853, avec zèle mais dans des conditions assez pénibles de personnel et de recrutement, son œuvre d'enseignement.

Ce ne fut qu'en 1854 qu'elle ouvrit la Faculté de Droit, en 1855 la Faculté des Arts, et en 1866 la Faculté de Théologie.

Mais dès sa fondation, elle se préoccupa de bâtir en hommes, je veux dire de se pourvoir d'un personnel de professeurs qui fût égal au moins à sa tâche.

Dès 1853, le Séminaire de Québec envoyait à Paris, les abbés Marmet, Cyrille Légaré et Louis Beaudet, pour y étudier les lettres, et l'abbé Thomas-Étienne Hamel pour y étudier les sciences. En 1860, le docteur L.-J.-A. Simard s'en allait suivre des cours de médecine en Allemagne et à Paris; en 1864, le docteur Charles Verge, en 1865, le docteur Hubert Larue allaient en France suivre des cours de médecine; en 1861, François Langelier allait faire du droit à Paris; en 1866, les abbés Benjamin Pâquet, Louis-Honoré Pâquet et Nazaire Bégin étaient envoyés aux universités romaines. Et l'on me permettra d'ajouter que c'est le Séminaire de Québec qui alors faisait seul dans l'intérêt des Facultés les frais de tous ces voyages d'études à l'étranger.

En même temps que le Séminaire cherchait à se pourvoir d'hommes pour l'Université, il cherchait aussi à pourvoir celle-ci d'influence et d'action extérieures.

Et ce fut, en 1863, le cercle des affiliations dont on dessina la première ligne. Ce ne fut pas sans de longues discussions, où il entra beaucoup de légitime et peut-être aussi d'excessive défiance, que l'on commença à grouper autour de l'Université, par des affiliations successives, et en vue d'un baccalauréat classique, dont le diplôme était alors purement honorifique, les collègues et petits séminaires. On ne pouvait s'affilier sans sortir des autonomies magnifiques où ces maisons vivaient avec amour propre, pour entrer dans une coopération où il faudrait sacrifier quelques lambeaux d'indépendance. Mais ajoutons tout de suite que l'on fit assez

volontiers les sacrifices nécessaires à une cause qui est supérieure aux autonomies magnifiques, je veux dire la cause du progrès des études classiques.

Depuis cette époque lointaine, l'Université n'a cessé d'élargir ce cercle des affiliations, et partant le cercle de son action extérieure.

Il y a vingt ans, elle voulut porter jusque vers l'enseignement primaire supérieur son attention.

Sous l'inspiration principale de l'abbé Stanislas Lortie, alors professeur à l'Université, et de S. G. Mgr Paul-Eugène Roy, alors évêque-auxiliaire de Québec, et directeur de l'Action Sociale Catholique, on songea à grouper autour de l'Université, les maisons d'enseignement primaire supérieur que fréquentaient, dans les villes surtout, une clientèle de jeunes filles de familles bourgeoises, qui ne s'inquiétaient pas de se pourvoir de diplômes d'enseignement, mais qui pouvaient avec profit préparer des certificats et des diplômes universitaires.

Je me souviens que l'abbé Lortie et Mgr Roy voyaient dans ce groupement d'ordre académique une force féminine, qui serait plus qu'une force académique, qui deviendrait à l'occasion une force d'action sociale. Le personnel enseignant des couvents affiliés allait trouver son propre profit dans les contacts et les exigences universitaires, et les élèves elles-mêmes, mieux stimulées, apprécieraient davantage le bienfait de l'étude. Toutes, élèves et maîtresses, formeraient bientôt, par des relations communes, une armée susceptible d'être mobilisée pour les causes d'apostolat où l'action féminine doit s'exercer.

En 1911 commencèrent donc les affiliations pour l'enseignement général féminin. Elles avaient été précédées, en 1909, des affiliations de l'enseignement ménager.

Elles devaient être suivies, en 1924, de l'affiliation pour l'enseignement secondaire ou classique des jeunes filles du Collège Jésus-Marie de Sillery.

Ici, encore, et malgré tant de préjugés qui voulaient refouler indistinctement et exclusivement dans l'enseignement primaire toutes les jeunes filles, et qui niaient à la femme le droit à l'instruction secondaire, l'Université Laval, autorisée d'ailleurs par Nos Seigneurs les Archevêques de Québec, a cru devoir favoriser de son influence, en vue de répondre à des besoins légitimes et d'assurer en certains milieux une action familiale et sociale féminine plus efficace, l'établissement de l'enseignement classique féminin. Pas plus que les maîtresses de cet enseignement, l'Université ne croit qu'il faille que toutes les jeunes filles soient bachelières ; elle croit même, avec elles, et elle le fait voir par ses programmes, que toutes les bachelières doivent être cuisinières. Mais elle estime qu'il y a des jeunes filles qui peuvent prétendre à dépasser le primaire, et aussi que ce n'est pas la science qu'il faut redouter le plus chez la femme des classes dirigeantes, mais bien plutôt l'ignorance, — il n'en va d'ailleurs pas autrement chez les hommes, — et que, s'il arrive que la science enfle les esprits, il est certain que c'est la médiocrité intellectuelle qui assure leur insignifiance sociale.

L'Université Laval n'a pas manqué non plus de répondre aux appels des Instituts des Frères enseignants, et de sanctionner de ses diplômes, soit leur enseignement pédagogique, soit l'enseignement secondaire commercial des garçons.

Pour ne pas insister davantage sur ce mode d'action extérieure par l'affiliation, je ne fais que mentionner les Écoles des Gardes Malades, que nous groupons depuis 1923, et dans cet ordre d'enseignement supérieur et spécial l'École d'Agriculture de Sainte-Anne de la Pocatière.

Au cours de l'année dernière nous avons encore élargi le groupement des maisons affiliées par l'affiliation du Couvent de la Congrégation de Montmagny, pour l'enseignement primaire supérieur, celle du Couvent de Bellevue pour l'enseignement moyen du High School destiné aux élèves de langue anglaise, et par l'affiliation, pour l'enseignement classique, du Séminaire Saint-Antoine, formé, pour les lettres, du Juvénat franciscain des Trois-Rivières, et pour la partie de philosophie-sciences, du Scolasticat franciscain de Québec.

Mais l'Université Laval, soucieuse de travailler en étendue au champ du savoir, se préoccupe davantage de travailler en profondeur. Et c'est pourquoi elle a voulu faire l'an dernier le travail dont on vous a exposé le bilan.

C'est au profit de l'enseignement à donner en profondeur que l'Université a dû réorganiser, sur le plan de la Constitution apostolique *Deus Scientiarum Dominus* et des ordonnances de la Sacrée Congrégation des Séminaires et des Universités qui l'accompagnaient, sa Faculté de théologie et son Institut Supérieur de Philosophie. Ce fut au commencement de l'année dernière, en septembre, que notre éminentissime Grand Chancelier reçut de Son Éminence le Cardinal Préfet de la Congrégation des Séminaires et des Universités, la lettre qui approuvait cette réorganisation.

La philosophie et les sciences requièrent aujourd'hui un spécial effort. Nous attendons de l'Institut Supérieur de Philosophie, créé l'an dernier, un enseignement vraiment supérieur, qui ne s'adressera évidemment qu'à un petit nombre, mais qui permettra d'élever au dessus de la région moyenne du baccalauréat, des études si nécessaires. Ces études n'ont pas encore provoqué chez nous une attention suffisante. La pauvreté de notre littérature philosophique est sans doute l'effet de cette insuffisance d'un enseignement qui n'avait guère dépassé jusqu'ici le niveau secondaire.

L'enseignement scientifique accroît chez nous, chaque année, sa valeur. Il l'accroît à la Faculté de Médecine, où des travaux de recherches sont maintenant poursuivis plus assidûment que jamais, et font l'objet de communications qui paraissent au *Bulletin* de nos hôpitaux universitaires.

L'École Supérieure de Chimie, qui comprend la section scientifique de l'École Normale Supérieure, a multiplié l'an dernier ses travaux originaux de laboratoire. Deux thèses y ont été achevées et couronnées par le doctorat ès sciences. Six anciens élèves, gra-

dués de l'École, y sont actuellement occupés à préparer des thèses et s'y livrent aux recherches qui en sont l'objet.

Des publications faites par les professeurs de l'École, la thèse de doctorat présentée à la Faculté des Sciences de Lille en France par M. le professeur Cloutier, les travaux récemment parus et faits en collaboration, d'une part, par MM. les professeurs Joseph Risi et Elphège Bois, sur l'Érable à sucre du Canada, d'autre part, par M. le professeur Paul Gagnon et M. Lucien Gravel, gradué de l'École: *Contribution à l'étude de l'acide B-Phényl-B-[anthron-(9)-yl-(10)] propionique (1)*. Tous ces travaux témoignent de l'activité qui règne à l'École, et aussi du soin avec lequel les Professeurs s'y livrent à la recherche.

A ces travaux originaux, j'ajoute les deux thèses préparées par M. le professeur Robert Talbot et M. le professeur chanoine Pelletier pour l'obtention du doctorat en Musique, et les thèses préparées à l'Institut Supérieur de Philosophie, par M. le professeur abbé Joseph Ferland, maintenant curé de St-Roch, et par M. Paul Gagnon, professeur à l'École de Chimie, pour l'obtention du doctorat en philosophie.

Si j'insiste autant sur ces travaux personnels de nos professeurs, c'est que j'y vois un indice précieux du goût du travail scientifique, qui se développe dans nos Facultés. Ce goût et les œuvres qu'il crée, sont un signe de bonne santé universitaire.

C'est à cet élément de vie et à ces travaux de recherche qu'il faut rattacher d'autres publications de nos professeurs. Au début de l'année dernière, Mgr L.-A. Pâquet publia ses *Nouveaux Thèmes sociaux*, qui ajoutaient une unité solide, la sixième, à la collection si précieuse de ses *Études et Appréciations*.

D'autre part, les revues publiées à l'Université Laval, *le Canada français* et *le Naturaliste*, *l'Enseignement secondaire*, organe du Comité permanent des Congrès, contiennent dans chacune de leurs livraisons des articles où nos maîtres s'efforcent de prolonger jusque dans le grand public leur enseignement.

Et ainsi l'Université Laval, franchissant ses propres limites, étend au dehors et jusqu'à l'étranger son action intellectuelle, fait rayonner aussi loin que possible cet apostolat de la pensée qui est inséparable de son œuvre.

Oserai-je mettre au compte de cet apostolat extérieur, la mission de conférences en France, qui fut confiée à son recteur au cours de l'hiver dernier ? Ce fut à l'Université même de Paris, dans la vieille et toujours jeune Sorbonne, qu'il donna chaque semaine du mois de mars des leçons sur la vie littéraire du Canada français ; puis il alla porter dans six universités de province, à Lyon, Lille, Nancy, à Strasbourg, Poitiers et Caen, une parole qui reçut toujours l'accueil le plus sympathique, un enseignement qui voulait faire connaître en France l'action spirituelle de notre race en Amérique. Nous osons espérer qu'il résultera de ces contacts universitaires, de tant d'attentions dont fut l'objet le recteur de Québec, une meilleure compréhension, là-bas, de ce que nous faisons ici, et, pour

l'Université, des relations précieuses dont peut bénéficier son œuvre.

Ce fut encore un souci d'action extérieure qui nous fit, au mois de juillet dernier, déléguer l'un de nos professeurs, M. l'abbé Willie Laverdière, au Congrès international de Géologie tenu à Washington. Et c'est encore pour notre Université une occasion de faire une utile coopération scientifique à l'étranger, que la présence au Congrès international de Chimie qui sera tenu à Lille dans quelques jours, de M. l'abbé Alexandre Vachon, directeur de notre École de Chimie, délégué spécial de l'Institut canadien de Chimie, dont il est le président, et représentant de l'Université Laval à ce Congrès.

Les développements de notre enseignement et de notre action universitaire nous ont obligés à dilater les murs de notre maison. Ce fut au début de l'année 1932-1933 que nous avons inauguré le nouveau pavillon de la rue Sainte-Famille. Dans ce Pavillon, où de larges pièces ont été réservées à l'Institut de Biologie, la Faculté de Droit et l'École Normale Supérieure, section Lettres, ont été logées. Une vie abondante et multiple remplit déjà de son activité ce bâtiment nouveau.

Ce bâtiment, qui va du pavillon des classes du Petit Séminaire à l'École de Médecine, complète une série de constructions fort imposantes, qui sont à bon droit l'orgueil de notre quartier latin.

Je ne puis ce soir que dire un mot de bienvenue aux nouveaux professeurs de nos Facultés. MM. Antonio Langlais, Fernand Choquette, Antoine Rivard, ont été appelés à la Faculté de Droit, et M. Antonio Langlais y a été immédiatement chargé du cours de droit international. MM. Jean Lechevalier, Auguste Viatte, Jean-Marc Dufrenne, venus de France, ont été appelés à l'École Normale Supérieure, section des Lettres. M. Lechevalier a occupé dès l'année dernière la chaire de langue et littérature latine; cette année, M. Viatte est chargé de la chaire de langue et littérature française et M. Dufrenne de la chaire de langue et littérature grecque.

Il nous plaît de signaler le recrutement plus nombreux d'élèves qui vient de se faire à notre École Normale Supérieure. Ces élèves sont pour la plupart de jeunes professeurs de nos collèges classiques affiliés, qui viennent se préparer sous la direction des maîtres, et par les études de la licence, en lettres ou en sciences, à la tâche difficile de l'enseignement secondaire. Leur présence plus nombreuse à l'École Normale, témoigne du souci toujours plus grand que l'on professe dans nos collèges classiques de donner à notre jeunesse étudiante des maîtres qualifiés, pourvus de grades supérieurs et qui joignent au dévouement le prestige nécessaire d'une haute compétence.

Et maintenant, chers Étudiants, c'est vers vous que s'en vont nos pensées et notre spéciale attention.

C'est pour mieux vous exciter au travail et à vos devoirs d'étudiants, que nous vous avons conviés à cette séance solennelle de rentrée. Ce que vous avez entendu ce soir vous doit persuader de

l'importance du travail intellectuel, des études que vous venez faire ici et du soin avec lequel vous devez les entreprendre ou les continuer.

L'an dernier, vous avez fait un grand effort pour mieux coordonner vos organisations universitaires, pour prendre mieux conscience de tous vos devoirs d'étudiants. Vous avez créé ce Cercle universitaire que Son Éminence a voulu bénir, qui est votre chez vous, votre maison, votre foyer. Dans ce rapprochement plus intime des Étudiants des différentes Facultés, vous avez appris à vous mieux connaître ; vous avez développé l'esprit de coopération entre les Facultés, vous avez fait plus actif, plus ordonné et plus fraternel votre esprit universitaire. Permettez-moi de vous en féliciter ce soir, et de vous féliciter aussi de nous avoir rapporté cette année, pour le perfectionner encore, votre bon esprit.

Nous, vos directeurs et professeurs, nous ne souhaitons qu'une chose, c'est de vous voir groupés toujours pour une vie meilleure, pour une vie à la fois gaie et sérieuse, pour une vie où la joie d'être jeune n'exclut ni le souci du travail, ni celui de la dignité personnelle, ni celui de la piété.

Vous venez faire des études universitaires à une heure où elles coûtent bien cher à vos parents, et à une heure où l'emploi professionnel devient plus rare ou plus difficile : double raison de hausser votre pensée, votre vie vers un idéal qui en assure la beauté, vers une conception du devoir qui en garantisse le bienfait.

Sachez trouver *en vous-mêmes* des raisons d'être bons, d'être laborieux, d'être sages, d'être chrétiens. Ces raisons qui surgissent de la conscience sont toujours les meilleures ; elles sont plus efficaces que les conseils de vos maîtres.

Mais alors, chers Étudiants, ayez une conscience, je veux dire une conscience droite, loyale, éclairée, capable de générosité et de sacrifices, capable de prières et de vertus : et Dieu vous dira dans cette conscience ce que nous-mêmes nous ne savons ni ne pouvons toujours y faire entendre.

D'autre part, faites-nous confiance ; vous savez notre attachement à votre jeunesse, notre désir de vous voir heureux et exceller en toutes choses. Sachez, s'il en est besoin, venir à nous, chercher auprès de nous une pensée qui peut être utile à la vôtre, un conseil que réclament vos inquiétudes, une affection sur laquelle se puisse appuyer votre inexpérience.

Vous comptez sortir de l'Université au moment où la société, aujourd'hui marâtre, mal équilibrée, si dure aux espérances des jeunes, sortira elle-même de la crise où elle paraît s'abîmer. Vous rêvez peut-être de contribuer plus tard à l'affermir sur de meilleures bases, et de lui apporter les éléments spirituels, neufs et vigoureux, dont elle a besoin. Chers Étudiants, gardez votre beau rêve ! Il ne tient qu'à vous, à vos labeurs et à vos vertus d'aujourd'hui, qu'un rêve si beau devienne demain une noble et bienfaisante réalité.

Mgr F.-X. Ross, évêque de Gaspé*membre du Conseil de Surveillance de l'Université*

Lorsque, il y a quelques jours, j'acceptai avec un entrain plein de bonhomie, l'invitation que me fit Mgr le Recteur d'assister à cette solennelle séance, où je me promettais des jouissances intellectuelles, j'étais loin de prévoir la diplomatique surprise qu'il me réservait en rêvant de me faire prendre la parole au nom du Conseil supérieur de l'Université, à cette même séance.

Mgr le Recteur, habitué à conduire les hommes, sait qu'il n'y a pas de moyen plus efficace de les amener à ses vues, que de les prendre par le cœur. C'est à cette habileté de sa part, non moins qu'à cette faiblesse de ma nature, que cette vénérable assemblée devra attribuer le désappointement de ne pas entendre, ce soir, l'une de ces voix autorisées qui pourraient apprécier avec plus de compétence les faits que l'Université Laval vient de soumettre à nos réflexions.

Il y a exactement un demi-siècle cet automne, — on voudra me pardonner ce souvenir personnel, — que celui qui a l'honneur de vous adresser la parole présentement, faisait sa timide entrée au Petit Séminaire de Québec, si étroitement apparenté à l'Université Laval. Ses yeux d'enfant, amusés et éblouis, contemplaient ce déploiement magnifique qui caractérise les grandes démonstrations universitaires, surtout aux séances solennelles de clôture ; ses oreilles inexpertes s'émerveillaient des choses savantes qui lui révélaient un monde nouveau, d'autant plus attrayant à son âge qu'il voilait encore beaucoup d'incompris. Tout cet ensemble, dont je ne puis m'arrêter à poursuivre l'analyse, a créé dans mon imagination d'abord, puis dans mon âme jeune, une impression profonde qui ne s'effaça jamais. Loin de là, à mesure que les horizons s'ouvraient devant mon esprit, me faisant apercevoir les sommets lumineux de l'enseignement supérieur ; à mesure que mon esprit plus ouvert comprenait mieux le rôle que joue une Université dans les destinées d'un peuple et d'une nation, mon admiration enfantine se transforma graduellement en vénération pour l'institution elle-même et pour son œuvre ; mon âme de patriote se plut à se la représenter comme l'école où se forment les chefs de notre race, la forteresse qui abrite, et dans les murs de laquelle se rénovent nos forces nationales ; mon âme d'évêque voit dans cette Université catholique un puissant réflecteur qui, recueillant les faisceaux de lumière des sciences naturelles et y ajoutant la splendeur des rayons d'en-haut, éclaire pour les élites et les chefs de notre peuple, les voies que doit suivre la nation, dans tous les ordres qui assurent sa stabilité et son progrès, dans sa marche vers les destinées que lui assigne la Providence.

Depuis cinquante ans, nous l'avons vue grandir notre Université. Le domaine relativement restreint dans lequel les circonstances propres à tout commencement l'ont forcée de faire ses premiers pas, s'est graduellement élargi. Ses Facultés se sont réorganisées ; ses Écoles se sont multipliées. Non contente d'agrandir en largeur, elle

a ajouté en profondeur. Du domaine, peut-être un peu trop exclusivement spéculatif, elle a étendu son rayonnement dans le champ des activités pratiques, ceci dans l'ordre non seulement scientifique, mais aussi social, sans toutefois négliger, mais plutôt en accentuant la culture technique, qui donne les principes sur lesquels repose le développement de l'ordre pratique. En un mot, l'Université veut, comme l'a dit son Recteur, que l'élite qui pense soit en même temps une élite qui agit, que l'action ne remplace pas mais accompagne, et, dans une certaine mesure, complète l'étude théorique.

Je n'appuie pas sur chacune de ces transformations de bon aloi que l'Université a opérées dans les diverses facultés de son enseignement supérieur : l'exposition nous en a été faite tout à l'heure. Il me semble toutefois exprimer le sentiment de mes vénérés collègues du Conseil supérieur, en signalant avec une satisfaction toute particulière l'École de Philosophie supérieure, l'adaptation de la faculté de théologie aux prescriptions de la S. Cong. des Universités et des Séminaires, la création de l'Académie canadienne de saint Thomas d'Aquin, laquelle est née sous les auspices de l'Université, avec les chauds encouragements de son Chancelier d'alors, le regretté Cardinal Rouleau, par l'initiative de l'illustre doyen de la faculté de Théologie, le vénéré Mgr L.-Adolphe Pâquet, et avec la collaboration d'un jeune évêque, thomiste dans les moelles, que la Providence, quelques mois après, appelait à devenir le nouveau Chancelier de l'Université : l'Éminentissime Cardinal Rodrigue Villeneuve, que nos cœurs ont nommé avant nos lèvres.

L'esprit de ces transformations, nous le saisissons dans ces directions si éloquentes, si précises et si lumineuses que le sympathique Recteur de l'Université formule chaque année devant le corps enseignant et le personnel étudiant, à l'occasion de la messe du St-Esprit. L'an dernier, Mgr le Recteur, vous avez tracé "le rôle actuel des Universités catholiques" avec votre âme d'apôtre, votre style d'artiste, votre science d'universitaire accompli, qui, de son cabinet d'étude, entend les voix du dehors et ne se fait pas sourd aux troubles de la rue. On voit avec plaisir que vous y donnez pour programme aux jeunes, un entraînement aux œuvres sociales et d'apostolat, appropriées à leur milieu et à leur situation. "Vous en devez faire à l'Université l'apprentissage afin de pouvoir le multiplier demain dans votre vie professionnelle. Vous ne serez pas, vous ne devez pas être demain des professionnels tout court", disiez-vous aux étudiants. Voilà bien le programme pratique, tel que le veut le Pape du laïc catholique.

L'autre jour, j'avais l'heureuse fortune de vous entendre, à l'occasion de l'ouverture des cours de 1933, commenter avec une force saisissante un texte sacré approprié au 19^e centenaire de la Rédemption. Vous vouliez faire comprendre aux professeurs des diverses Facultés et aux étudiants, de quelle manière l'Université catholique doit, dans son enseignement, collaborer à l'œuvre du Christ par le travail de rédemption de l'esprit. Puis je vis avec une pro-

fonde émotion toute la série des professeurs en toge, dont plusieurs portent des noms retentissants dans les divers domaines scientifiques et dans les sphères les plus élevées de la Société, venir s'agenouiller devant l'Éminentissime Chancelier de l'Institution, la main sur le Livre Saint, affirmer leur foi en Jésus-Christ, et déclarer leur volonté d'enseigner suivant ses divins enseignements. C'était pour moi la vivante démonstration de l'accord de la science et de la foi, et ce texte sacré me revint à la mémoire : *Beata gens, cujus est Dominus, Deus ejus.*

Et voilà bien l'une des caractéristiques de notre Université, caractéristique bien propre à réjouir le cœur des évêques, membres du Conseil supérieur : organiser l'enseignement suivant l'esprit de l'Église, laisser les lumières de l'Évangile illuminer ses propres doctrines, façonner les cerveaux en les soumettant aux fortes disciplines des vérités de la foi et à l'exercice des vertus chrétiennes. Former dans ce tempéramment une élite qui, répartie plus tard dans les diverses sphères de la vie nationale, sera appelée à donner les mots d'ordre par la parole et par l'exemple, c'est assurer à un peuple le rayonnement de la vérité, la contagion de la virilité chrétienne, dans tous les ordres où se déploient ses activités.

Les évêques qui constituent le Conseil supérieur ne peuvent donc qu'être heureux du progrès réalisé dans l'Université Laval et de l'esprit dans lequel il s'opère. C'est un devoir pour eux de le déclarer publiquement. Par là, en effet, l'Université, en même temps qu'elle répond à sa haute mission d'Université catholique, apporte une précieuse et imposante collaboration aux travaux qui font l'objet des préoccupations supérieures de l'épiscopat : la direction des esprits, la formation des caractères par les fortes disciplines de la vérité et de la foi.

Éminence, avant de monter sur le trône archiépiscopal de Québec, vous avez dit à deux reprises — ce qui montre une conviction chez vous : " L'Université est le cerveau d'une nation. J'ai osé l'appeler une cornue vivante dans laquelle s'élaborent les doctrines, les systèmes, les orientations d'un peuple. . . Au point de vue religieux, l'Université. . . devient le cerveau humain irradié par la pensée divine." Membre de l'Académie canadienne S.-Thomas d'Aquin, vous insistiez sur la nécessité de mettre la saine philosophie thomiste à la base du haut enseignement qui forme l'élite ; apôtre de la doctrine sociale, vous avez jeté des appels qui sont des mots d'ordre ; métaphysicien éclairé, vous voulez que la spéculation serve à l'action. Ici même, à la 1ère session de l'Académie S.-Thomas, vous avez soulevé la question de savoir si nous donnons à notre philosophie traditionnelle assez de réaction vitale pour exercer sur le monde laïque, en matière de doctrine, l'influence que nous pourrions exercer ; homme d'étude, vous préférez la profondeur à l'étendue et vous attribuez, dans cette même conférence, aux Universités catholiques le rôle de nous préserver de l'appauvrissement d'une intelligence qui se complait plus en elle-même qu'en la vérité.

Devant tous ces faits, mis en regard de ceux que nous rappelions plus haut, nous osons dire que lorsque la Providence vous conduisit sur le trône archiépiscopal de Québec, vous faisant par surcroît Chancelier de son Université, elle choisit le milieu pour l'homme et l'homme pour le milieu. Vous trouvez ici, Éminence, le champ favorable à réaliser vos hautes aspirations.

Monseigneur le Recteur, au nom des membres du Conseil supérieur de l'Université Laval, qu'il me soit permis d'adresser à la magnifique institution dont vous dirigez les destinées avec une compétence qui fait honneur à notre Province, l'hommage de notre admiration, l'expression de notre reconnaissance pour l'œuvre solide qu'elle poursuit chez nous, à la gloire de notre race, de la patrie canadienne et de l'Église. Dans cet hommage notre pensée va naturellement vers le vénérable Séminaire de Québec, à qui nous devons la fondation de cette institution vitale, son maintien, son développement. Elle se porte aussi vers ces pionniers du haut enseignement qui ont fondé cette œuvre au prix de généreux sacrifices, dans une pensée de foi et de patriotisme, vers cette lignée de recteurs, de directeurs, de professeurs qui ont tâché à tenir et à élever toujours plus haut aux yeux de leurs compatriotes le flambeau de la science uni à celui de la foi. *Perge quo capisti*. Toute œuvre humaine est perfectible, et votre Université se perfectionnera encore, pour adapter aux besoins des contingences sociales et nationales les trésors de vérité, de science et de vertu dont son rôle la rend dispensatrice. Nous avons besoin de cerveaux puissants et bien équilibrés, d'esprits bien orientés qui n'aient pas peur, dans la pléthore d'idées qui s'emparent des esprits du XXe siècle, de chercher des directives dans les encycliques des papes ; nous avons besoin de caractères trempés, qui ne craignent pas d'affirmer, aussi bien par leurs actes que par leurs paroles, que l'Évangile contient la solution de tous les troublants problèmes du jour. L'Université catholique est cette usine dans laquelle les maîtres dans l'art de la vie achèvent de donner aux âmes des chefs de demain la trempe qui les rend invulnérables dans les luttes auxquelles les convie la société chrétienne. C'est là notre espoir, c'est là aussi notre vœu à l'Université Laval.

Il me reste à vous remercier, Monseigneur le Recteur, de la délicate pensée qui vous a inspiré cette solennelle démonstration, qui permet au Conseil supérieur de prendre contact avec la vie intime de l'Institution dont il est chargé de protéger les intérêts supérieurs. Les membres du Conseil apprécient cette pensée et vous en gardent une vive reconnaissance.

Cette première séance a remporté un vif succès, et il est à présumer que la tradition en est établie.

L'année est commencée. Puisse-t-elle se terminer dans les lauriers, pour tous !

Arthur MAHEUX,
secrétaire général.